



OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

(réservée aux artisans installés et sociétés)

BP 30009
59637 Wattignies Cedex
Tél : 03 20 18 36 32
Fax : 03 20 52 53 68
e-mail : france.soudage@fr.oleane.com

Cette demande d'ouverture de compte client n'est valide que si elle est visée par le client et accompagnée des pièces suivantes : **RIB** (un ou plusieurs) et **Acceptation de la Clause de Réserve de Propriété**. Le compte informatique ne sera ouvert qu'après validation de ces documents par la Comptabilité de France Soudage.

A renvoyer impérativement par courrier même si envoi par fax préalable

ADRESSE DE FACTURATION

SOCIETE	:
SIRET	:
APE	:
Code TVA	:
Adresse	:
	:
Code Postal	:
Ville	:
Téléphone	:
Télécopie	:
Nom du correspondant principal	:
Adresse e-mail du service achats	:

ADRESSE DE LIVRAISON (Si différente des coordonnées ci-dessus) :

SOCIETE	:
Adresse	:
	:
Code Postal	:
Ville	:
Téléphone	:
Télécopie	:

CONDITIONS DE REGLEMENT – ENCOURS (à indiquer après accord entre client et comptabilité)

Mode paiement *	:	Echéance **	:
Encours accordé	:			

Minimum de commande : 150 € HT et hors port (dans le cas contraire prépaiement).

* : Chèque (30 jours maxi), virement bancaire ou postal
** Attention : le délai maxi est celui fixé par la loi dite LME

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Présentation du bon de livraison	:	<input type="checkbox"/> CHIFFRE	<input type="checkbox"/> NON CHIFFRE	<input type="checkbox"/>
Nombre d'exemplaires facture	:	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/>

ACCORD CLIENT

Je soussigné(e) , Mr / Mme

exerçant la fonction de

et habilité(e) à le faire, accepte toutes les conditions précisées ci-dessus et en particulier celles de paiement et d'encours ainsi que le contenu de nos Conditions Générales de Vente et de Livraison.

Signature et cachet commercial obligatoire ci-contre



OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

(réservée aux artisans installés et sociétés)

BP 30009
59637 Wattignies Cedex
Tél : 03 20 18 36 32
Fax : 03 20 52 53 68
e-mail : france.soudage@fr.oleane.com

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

LOI N°80 335 DU 12 MAI 1980

A renvoyer impérativement par courrier même si envoi par fax préalable

La société France Soudage, dont le siège social est situé (voir ci-dessus) se réserve la propriété de toutes les marchandises livrées à la société :

.....

ci-après dénommée son client, jusqu'au complet paiement de l'intégralité du prix convenu, toutes taxes comprises.

La garde des marchandises est transférée à l'acheteur dès la sortie des entrepôts de la société France Soudage, indépendamment des conditions de port et de livraison accordées.

En cas de non-paiement total ou partiel du montant à l'échéance convenue, pour quelque cause que ce soit, la société France Soudage a, de convention expresse et sans autre formalité, la faculté de reprendre physiquement possession des marchandises, aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Pour les marchandises qui ne sont pas strictement identifiables (ne comportant pas de numéro de série), la réserve de propriété s'étend aux articles de même référence qui ont également été livrés par nos soins.

Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur devra assurer les marchandises livrées contre tous risques de dommages ou de responsabilité pouvant être causés ou subis par les marchandises.

De convention expresse, cette clause signée par le client de la société France Soudage est valable pendant toute la durée des transactions, même si les bons de commande du client refusent cette dite clause. La présente clause ne deviendra caduque qu'après accord écrit de la société France Soudage.

Fait à le

Par Mr / Mme Fonction *

Pour la société (cachet et signature)

** (La fonction du signataire l'autorise formellement à signer cette clause, toute fausse déclaration étant de nature à engager la responsabilité de l'auteur)*